

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).
Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, 103, rue Sainte-Anne, Québec.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

"LINABESTOS"

est la seule planche murale

ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés
et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés
ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUTELLERIE, Réparées et
Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES,
CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière
satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et
tous sont satisfaits.

GRATIS Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,
MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC**

N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignation d'Huile d'Olive de la célèbre maison
Antoine Vial, Marseille.

Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julle.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIFR
D'ASSURAN CES
FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean
LÉVIS.

(Edifice de la Métropolitaine.)

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ————— et ————— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage

— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de br...zes d'églises.

Une Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -



72-78, Côte d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,
LUMIÈRE ET CLOCHES
ÉLECTRIQUES,

OUVRAGES EN TÔLE,
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —
St-Jean et d'Youville, Québec.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00
Capital payé et surplus - - - - - 1,663,900.24

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,
MONTREAL, Can.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laperte, Martin & Cie Limitée.
Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods
Milling Co., Limited.

BUREAU DE CONTROLE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du
Banc du Roi.

53 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera
raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à
des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes
depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LEON-T. DESRIVIERES, GÉRANT.
93 rue St-Fierre.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des VERRES TORIQUES
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des VERRES
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne ENTIERE SATISFACTION.

P.-C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMETRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

S
BU
Ca
Pa
Pa
BU
17,

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 369. — *Les Quarante-Heures*, 369.

Partie officielle : Nominations ecclésiastiques, 370 ; Feu M. l'abbé Pierre Godbout, 370.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Croire au Pape, 370. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 373. — À TRAVERS LES DIOCÈSES : Ottawa, 375 ; Saint-Boniface, 376 ; Trois-Rivières, 377 ; Nicolet, 377 ; Sherbrooke, 377 ; Nicolet, 377 ; Rimouski, 377. — VARIÉTÉS : Rome et la Salette, 378. — LES LIVRES, 379.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : Le travail du dimanche, 381 ; Nouvelle section de la Croix Noire, 382 ; A Thetford, 383.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 13 février. — VI ap. l'Épiph. Du dim.

Lundi, 14. — S. VALENTIN, mart.

Mardi, 15. — SS. FAUSTIN ET JOVITE, mart.

Mercredi, 16. — De la férie.

Judi, 17. — De la férie.

Vendredi, 18. — S. SIMÉON, év. et mart.

Samedi, 19. — De la Ste Vierge.

Dimanche, 20. — SEPTUAGÈSIME. 2 cl.

QUARANTE-HEURES

14, février, Couvent de la Rivière-Ouelle. — 16, Couvent de St-Georges. — 17, Chapelle des Hurons. — 19, Couvent de St-Anselme.

PARTIE OFFICIELLE

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, administrateur du diocèse :

M. l'abbé Gustave RÉMILLARD, curé de Saint-Maxime de Scott, est nommé curé de Sainte-Croix ;

M. l'abbé Auguste FORTIN, en repos depuis quelques mois, est nommé curé de St-Maxime de Scott ;

M. l'abbé René ROUTHIER, vicaire à Kamouraska, a été nommé vicaire à Fraserville ;

M. l'abbé Émilien GAUTHIER, vicaire à Fraserville, a été nommé vicaire à Kamouraska.

FEU M. L'ABBÉ PIERRE GODBOUT

M. l'abbé Pierre-A. Godbout, curé de Sainte-Croix de Lotbinière, décédé à Ste-Croix, le 2 février courant, à l'âge de 51 ans et 6 mois, était membre de la congrégation de la Sainte-Vierge du Petit Séminaire de Québec et de la société ecclésiastique Saint-Joseph.

JULES LABERGE, ptre, chan.,
Secrétaire.

Archevêché de Québec,
le 3 février 1916.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

CROIRE AU PAPE

Son Éminence le Cardinal Sevin, archevêque de Lyon adressait récemment à Messieurs les membres de l'Association *Pro Pontifice et Ecclesia* dont il est le directeur général une lettre pleine d'enseignements précieux dont nous voudrions que nos lec-

teurs retiennent la leçon principale, l'idée maîtresse, toujours, et plus que jamais peut-être, d'actualité :

Que le Pape soit mieux compris et qu'il soit mieux aimé.

Les lignes qui suivent s'inspirent de la pensée de cette lettre.

L'Église notre mère est une société éminemment stable ; elle est même la seule entre toutes à jouir de cette propriété ; instituée il y a mille neuf cents ans elle est passée victorieuse à travers toutes les persécutions, faisant éclater partout le miracle de sa survivance ; et les épreuves qui l'ont assaillie, au dedans comme au dehors, n'ont été en somme que des purifications et comme des occasions que le bon Dieu se donnait d'intervenir manifestement en faveur de son œuvre de prédilection sur la terre.

Quel est donc tout le long de l'histoire, le caractère distinctif de cette société qui finit par s'étendre à toutes les contrées de l'univers sans jamais connaître de décadence ?

Quel est le fait qui empêche les puissances du mal de prévaloir contre elles ; ⁽¹⁾ de quelle manière Jésus-Christ est-il avec elle jusqu'à la fin des siècles ? ⁽²⁾

Tout le long des siècles l'Église reste une ; et pour garder cette unité qui est sa condition d'existence elle ne craint pas de renoncer à des royaumes entiers ; séparée d'elle, leur hiérarchie se disloque ensuite et se morcelle indéfiniment, incapable désormais de retrouver l'unité qui lui manque. C'est que, la source de cette unité, elle l'a volontairement tarie en cessant de reconnaître l'évêque de Rome, le vicaire même de Jésus-Christ pour son chef.

L'autorité du Souverain Pontife, tel est le lien qui tient unis tous les membres d'une société aussi universellement répandue et composée d'éléments si divers.

Dans la mesure où cette autorité est respectée par les fidèles, dans la même mesure les puissances de l'enfer voient diminuer leurs chances de prévaloir contre l'Église ; chaque catholique qui accepte sans discussion, sans restriction non plus, l'autorité du Saint-Père enlève une unité à l'ennemi intérieur qui s'attache au

(1) Matth., XVI, 18.

(2) Matth., XXVIII, 20.

corps de l'Église et, inconsciemment ou non, paralyse son développement, retarde ses conquêtes,

C'est pourquoi le catholique sincère, celui qui a compris l'extrême importance de l'unité des esprits dans la société des fidèles doit professer pour le Chef vénéré de la sainte Église qui est à la fois *le docteur infaillible des intelligences, le guide suprême des volontés, le juge des consciences, le dispensateur de toutes les grâces célestes comme de toutes les lumières d'en haut*, ⁽¹⁾ un respect, une soumission absolue, plus que cela, une véritable dévotion.

Tous n'en agissent pas ainsi et les catholiques sur ce point sont partagés en deux catégories bien distinctes : les uns, en effet, qui ont *la foi au pape* dans toute son intégrité ⁽²⁾ se défient du préjugé, évitent soigneusement toute critique, n'opposent jamais un pape à un autre pape, Benoît XV à Pie X, Pie X à Léon XIII ; les autres dont la foi porte les atteintes des idées régnantes issues du naturalisme, du libéralisme, du modernisme, *dès que le Pape ne gouverne pas à leur gré critiquent amèrement sans retenue ni respect* ; ⁽³⁾ ils ne songent pas qu'en agissant ainsi ils avancent les affaires des sociétés secrètes qui ne désirent rien autant que de voir la zizanie ⁽⁴⁾ étouffer la moisson espérée. Sont-ils bien placés pour juger la conduite du Saint-Père ; leur appartient-il de la juger ? Le Souverain Pontife — pourquoi l'oublier ? — ne relève que du bon Dieu dont il est l'auguste représentant.

La Papauté, l'histoire en témoigne hautement, est toujours la même ; toujours sa sagesse et sa douceur l'ont portée à tenir compte des exigences des temps, des caractères, des hommes, à se faire toute à tous pour gagner les peuples à Jésus-Christ ; toujours docile à l'impulsion première de son Fondateur, elle a repoussé les innovations dangereuses ; toujours fidèle à son rôle de bienfaitrice des peuples elle fut secourable aux heures de crise ; toujours soucieuse de garder dans le monde une morale surnaturelle elle s'efforça d'y faire régner la justice et la vérité selon l'Évangile.

(1) Lettre de S. E. le Card. Sevin.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Matth., XIII, 26.

Réprouvons donc à la lumière de ces réconfortantes constatations les alarmes, les critiques et les injures de ceux qui croient pouvoir se dire « aussi bons catholiques que n'importe qui » et citer cependant au petit tribunal de leur petit jugement le vicaire de Jésus-Christ. Réprouvons leurs erreurs et croyons au pape ; mettons en lui une inébranlable confiance ; nous ne saurions mieux la placer ; ce qu'il fait est bien fait ; placé à la hauteur d'un trône comme le sien il a des claires vues sur l'avenir qui échappent à ceux de la plaine ; appelé à une collaboration aussi intime avec Jésus-Christ, il participe à ses lumières ; tout le monde accepte le miracle permanent de la conservation d'une société composée de toutes les fragilités et qui pourtant résiste à l'œuvre des siècles et grandit toujours ; ce miracle en comporte un autre : celui d'une direction, humaine pourtant, mais divinisée en quelque sorte par la grâce qui lui suffit, qui guide sans encombre la barque de Pierre à travers toutes les embûches, tous les obstacles, tous les dangers que lui suscitent « Satan et les autres esprits mauvais qui parcourent le monde ».

C'est un miracle que le pape puisse ainsi gouverner l'Église ; Or le miracle aide la foi.

Refuserons-nous, pourrions-nous refuser, après cela, de croire au Pape ?

V. G.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Véture et profession religieuse. — A l'occasion de la fête de la Purification de la Sainte Vierge il y a eu cérémonie de véture et de profession religieuse dans plusieurs couvents de la ville.

Chez les Ursulines, ont revêtu le Saint Habit : Mlles Gabrielle Chateaubert, de Québec, en religion Sœur Sainte Mathilde ; Ernestine Bouffard, de Sainte-Hénédine, en religion Sœur Saint André ; Marie-Anna Doyle, de Saint-Pierre de Broughton, en religion Sœur Saint Patrice.

M. l'abbé J.-E. Laberge, aumônier de la communauté, présidait la cérémonie.

— Au couvent du Bon-Pasteur, c'est M. le chanoine J. Hallé qui a présidé la cérémonie de véture et de profession religieuse.

Ont revêtu le Saint Habit : Mlles M. Gilbert, de Sainte-Agnès de Charlevoix, en religion Sœur Marie de Saint Pamphile ;

M. Duguay, de Saint-Étienne, Malbaie, en religion Sœur Marie de Saint Jean Damascène ; R.-A. Viel, de Fraserville, en religion Sœur Marie de Saint Jean d'Avila ; W. McClish, de Québec, en religion Sœur Marie de Saint André ; F. Laliberté, de Lotbinière, en religion Sœur Marie de Sainte Hildegarde ; H. Lajoie, de Chicoutimi, en religion Sœur Marie de Sainte Catherine de Gênes ; M.-Louise Beaulieu, de Notre-Dame du Lac, en religion Sœur Marie de la Présentation ; M.-Luce Beaulieu, de Notre-Dame du Lac, en religion Sœur Marie de Bon Secours ; B. Laliberté, de Lotbinière, en religion Sœur Marie de Saint Alphée.

Ont prononcé leurs vœux : Mlles M.-J. Boulianne, de Saint-Étienne, Malbaie, en religion Sœur Marie de Sainte Joséphine ; P. Michaud, de Saint-Michel, en religion Sœur Marie-Bernard ; B. Goulet, de Québec, en religion Sœur Marie de Sainte Cécile ; F. Poulin, de Beauceville, en religion Sœur Marie de Saint Pierre de Rome ; I. Arcand, de Champlain, en religion Sœur Marie de Saint Jean de Matha ; A. Donovan, de Saint-Georges, en religion Sœur Marie de Saint Wilfrid.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé O. Cloutier, curé de Jacques-Cartier.

Étaient présents au chœur : MM. les abbés F. Dumais, aumônier de l'Institut ; P. Poulin, vicaire à Sainte-Marie de Beauce et les RR. FF. Benoît et Manrèse-Antonin des Écoles Chrétiennes.

— Au couvent des Franciscaines, Missionnaires de Marie, la cérémonie était présidée par le R. P. Provincial des Franciscains, assisté des RR. PP. Alexandre-Marie et Eustache, du Monastère de Québec.

Ont pris le saint Habit : Mlles Marie-Anne Labbé, de Saint-Gervais, en religion Mère Marie de Saint Novat ; Grace Murphy, de New York, en religion Mother Mary Immaculate ; Marie-Louise Jalbert, de Fort Francis, Man., en religion Mère Octavien du Sacré-Cœur ; Irène Fortier, de Charlesbourg, en religion Mère Marie de Saint Lièbe ; Anne Marie Roberge de Victoria-ville, en religion Mère Marie-Paul-Hélène ; Alexina Dulude, de Montréal, en religion Mère Auxence de Jésus ; Odiana Gagné de Broughton, Beauce, en religion Sœur Marie Marien de l'Enfant Jésus ; Marie-Jeanne Huard, de Saint-Raymond, Portneuf, en religion Sœur Marie de Saint Héribert ; Clara Johnston, de Fort Francis, Man., en religion Sr Mary Donald of Jesus ; Rosanna Saint-Laurent, de Thetford Mines, en religion Sœur Marie Nizer de l'Enfant Jésus.

Ont prononcé leurs premiers vœux : Mère Marie Crescent ; Mère Marie-Etelbert ; Mère Marie-Marcien ; Mère Marie-Louise-Antoine ; Mère Anésie ; Sœur Marie de Saint Séverin ; Sœur Marie-Lucillien de Jésus ; Sœur Marie de Saint Méléce.

A prononcé ses derniers vœux : Sœur Marie-Adolphe du Sacré-Cœur.

Bénédiction d'une chapelle. — Dimanche, 30 janvier, avait lieu, à la Rivière Henri, Lotbinière, la bénédiction d'une chapelle, érigée pour l'avantage des ouvriers travaillant à la scierie de cet endroit.

C'est M. l'abbé Janvier Lachance, du Collège de Lévis, desservant de la mission, qui a fait la bénédiction et chanté la messe.

M. l'abbé Alfred Côté, a prononcé le sermon.

La nouvelle chapelle a été placée sous le patronage de saint Janvier.

Décès d'un prêtre. — Mercredi soir, le 2 février, décédait subitement M. l'abbé Pierre-Alphonse Godbout, curé de Sainte-Croix de Lotbinière.

Ses funérailles ont eu lieu lundi matin, le 7 février, dans l'église de Sainte-Croix. Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, administrateur du diocèse, a officié assisté de M. l'abbé B.-P. Garneau, du Séminaire, comme prêtre-assistant, et de MM. les abbés Albert Lemay et Léonidas Lemay, comme diacre et sous-diacre. Après le service funèbre, Mgr Roy, dans une courte allocution, fit l'éloge du défunt, le montrant comme un homme de lumière et de vie.

L'inhumation de feu l'abbé Godbout a eu lieu à Lambton, sa paroisse natale.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Ottawa. — Ces jours derniers est décédé, à Ottawa, Monsieur le chanoine Philip, ancien curé de Hawkesbury, Ont.

Le chanoine S. Philip est né à Rochebrune, dans les Hautes-Alpes, en France, le 11 octobre 1841. Il fut ordonné prêtre à Ottawa le 15 août 1866. C'est dans le diocèse d'Ottawa qu'il a dépensé toute sa vie sacerdotale. Il fut vicaire à Wakefield de 1866-67. Il fut dans la suite, curé de Plantagenet, de 1867 à 1875, de Saint-Joseph d'Orléans, de 1875 à 1899, de Hawkesbury, de 1899 à 1913.

A cette époque, il se retira à Sarsfield. Après quelques mois de repos il entreprit un voyage en Europe, surtout en France, son pays natal ; et il y fut surpris par la guerre actuelle. Il y passa une année à faire du ministère partageant le surcroît de travail qui retombait sur les épaules des prêtres âgés, les plus jeunes étant appelés sous les drapeaux.

Il n'était revenu au Canada que depuis quelques mois.

Ses funérailles ont eu lieu à la cathédrale d'Ottawa.

— Le lendemain du centenaire de la fondation de la Congrégation des Oblats, le Rév. P. Paillier, O. M. I., est décédé à Ottawa, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Le P. Paillier naquit, en 1827, à Pompey, en Lorraine. Il fit ses études au séminaire de Pont-à-Mousson, ville qui, pendant la présente guerre a déjà subi plus d'une centaine de bombardements.

En 1848, il entra au noviciat des Oblats, à Nancy, et en 1850 il était ordonné prêtre, à Aix-en-Provence, par le fondateur de la Congrégation, S. G. Mgr de Mazenod, évêque de Marseille.

En 1851, l'obéissance le dirige vers les lointaines missions du Canada, au sud de la Baie d'Hudson, où il passe un an. Il fut ensuite successivement curé de South-Gloucester, dans Ontario, professeur de dogme au grand séminaire de Buffalo, dans l'État de New-York, et missionnaire à Montréal (1852-56) ; aumônier des Sœurs Grises à Ottawa (1856-58) ; missionnaire à Buffalo (1858-61), au Labrador, à Maniwaki et dans l'État de New-York, à Redford et à Dannemora, (1861-68).

En 1868, les Supérieurs le placèrent à la tête de la paroisse Saint-Joseph d'Ottawa, où il exerça les fonctions d'un ministère bilingue durant 26 ans. En 1894 il devint aumônier du monastère du Bon Pasteur, puis du couvent du Sacré-Cœur de la rue Rideau. En 1900 il se retira à l'Université d'Ottawa.

Quand l'incendie dévora les bâtiments de l'Université, le 3 décembre 1903, il perdit tous ses manuscrits. Pendant les quinze dernières années de sa vie, il ne voulut point discontinuer son ministère dans sa chère église de Saint-Joseph.

C'est dans cette église qu'ont eu lieu ses funérailles. Elles ont été présidées par S. G. Mgr l'Archevêque d'Ottawa.

Saint-Boniface. — S. G. Mgr Béthiveau a donné devant l'Union Canadienne de Saint-Boniface une conférence sur le patriotisme.

« Le Canada, a dit Sa Grandeur au cours de cette conférence, est notre patrie ; nous n'en avons point d'autre. On n'a jamais parlé si juste que quand on a proclamé les Canadiens français les plus Canadiens des Canadiens. D'autres peuvent habiter ce pays qui en ont fait leur patrie d'adoption, mais ils se réclament d'un autre que le nôtre ; il n'en est pas de même des Canadiens français. Ceux-ci ne se connaissent pas d'autre patrie que le Canada et ils n'en veulent pas d'autre, parce qu'ils chercheraient en vain une terre plus hospitalière.

« ... Continuons à parler notre langue ; parlons-la avec amour, jusqu'à notre dernier soupir.

« En lisant l'histoire du Canada, on voit qu'entre la cession de ce pays à l'Angleterre et la Confédération, il y eut peu d'entente entre les deux races dominantes. Les pères de la Confédération remédièrent à cette situation au moyen de ce pacte qui agréait à chacune. Mais la bonne entente a été rompue par des politiciens intolérants ; ce qui se passe dans l'Ontario aujourd'hui a eu lieu dans les Provinces Maritimes en 1871, au Manitoba en 1890, dans la Saskatchewan et l'Alberta en

1905 et au Keewatin en 1912. Québec seule est restée fidèle au pacte de la Confédération et nulle part au pays la paix ne règne plus complète, et la dignité nationale n'est plus éclatante.»

Trois-Rivières. — Les municipalités des paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Luc, viennent de voter un règlement de prohibition de l'alcool, à peu près à l'unanimité.

Sherbrooke. — M. l'abbé Émile-Olivier Plante, ancien curé de Saint-Fortunat de Wolfestown et de Saint-Georges de Windsor, est décédé, ces jours derniers, à l'hôpital de Saint-Ferdinand d'Halifax, à l'âge de 60 ans.

Né à Saint-Pierre de l'Île d'Orléans, le 3 mars 1856, il fit ses études à l'École Normale de Québec et à Sherbrooke, où il fut ordonné prêtre par S. G. Mgr A. Racine, le 25 janvier 1881. Vicaire à Weedon, en 1887, puis missionnaire simultanément à Garthby, à Disraéli et à Duds-well, de 1881 à 1882, il fut nommé curé à Saint-Fortunat en 1882. Dans cette paroisse, où il a construit un presbytère et parachevé l'église en 1901, il demeura jusqu'en 1906. Il fut alors nommé curé de Saint-Georges de Windsor.

— Les contribuables de Coaticook ont adopté à une majorité de 286 voix le règlement de prohibition de l'alcool.

Nicolet. — Malgré les embarras suscités par les partisans de la bouteille, le règlement de prohibition a été voté par les contribuables de Drummondville.

Rimouski. — Dimanche dernier, on a lu dans toutes les églises du diocèse de Rimouski une Lettre Pastorale de S. G. Mgr Blais sur la question des écoles d'Ontario.

« Ce que les Canadiens français de l'Ontario demandent, y dit entre autres choses Sa Grandeur, ce que nous devons demander avec eux, c'est le droit à la vie, droit consacré par l'Auteur de la nature et reconnu par tous les peuples civilisés chez qui la notion de l'Évangile n'est pas complètement oblitérée, c'est le droit de parler leur langue, et donc, de la faire apprendre à leurs enfants dans l'école qui est le prolongement de la famille, droits maintes fois reconnus par les Souverains qui, depuis un siècle et demi, ont bénéficié de notre loyal attachement, droits pratiquement et implicitement sinon expressément garantis par la constitution qui nous régit. »

En terminant cette Lettre, Sa Grandeur ordonne qu'il soit fait une quête dans les églises en faveur de la cause des écoles catholiques bilingues de l'Ontario.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.

VARIÉTÉS

ROME ET LA SALETTE

La *Semaine religieuse de Grenoble* publie un document de la plus haute importance en ce qui concerne le culte de Notre-Dame de la Salette : il s'agit d'un décret rendu, le 21 décembre 1915, par le Saint-Office qui interdit toute publication concernant ce qu'on appelle le *Secret de la Salette*.

Voici la traduction de ce décret :

SUPREME ET SACRÉE CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

Il est parvenu à la connaissance de cette suprême Congrégation qu'il ne manque pas de gens, même appartenant à l'ordre ecclésiastique, qui, en dépit des réponses et décisions de la Sacrée Congrégation, elle-même, continuent — par des livres, brochures et articles publiés dans des revues périodiques, soit signés soit anonymes — à traiter et discuter la question dite du « Secret de la Salette », de ses différents textes et de ses adaptations aux temps présents ou aux temps à venir, et cela, non seulement sans l'autorisation des Ordinaires, mais même contrairement à leur défense. Pour que ces abus, qui nuisent à la vraie piété et portent une grave atteinte à l'autorité ecclésiastique, soient réprimés, la même Sacrée Congrégation ordonne à tous les fidèles, à quelque pays qu'ils appartiennent, de s'abstenir de traiter et de discuter le sujet dont il s'agit, sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit, tels que livres, brochures ou articles signés ou anonymes, ou de toute autre manière. Que tous ceux qui viendraient à transgresser cet ordre du Saint-Office, soient privés, s'ils sont prêtres, de toute dignité qu'ils pourraient avoir, et frappés de suspense par l'Ordinaire du lieu, soit pour entendre les confessions, soit pour célébrer la messe ; et s'ils sont laïques, qu'ils ne soient pas admis aux sacrements, avant d'être revenus à résipiscence. En outre, que les uns et les autres se soumettent aux sanctions portées, soit par Léon XIII dans la constitution « *Officiorum et munerum* » contre ceux qui publient, sans l'autorisation régulière des supérieurs, des livres traitant de choses religieuses, soit par Urbain VIII dans le décret « *Sanctissimus Dominus Deus noster* », rendu le 13 mars 1625, contre ceux qui répandent dans le public, sans la permission de l'Ordinaire, ce qui est présenté comme « révélations ».

Au reste, ce décret n'est pas contraire à la dévotion envers la Très Sainte Vierge, invoquée et connue sous le titre de « Réconciliatrice de la Salette ».

LES LIVRES

Congrès National des Prêtres-Adorateurs du Canada. Montréal (Bureau des œuvres eucharistiques, 368 avenue Mont-Royal Est). Vol. in-8° de 462 pages, orné de 13 gravures hors-texte. Prix pour les souscripteurs : \$1.00 broché.

Le compte rendu du Congrès des Prêtres-Adorateurs du Canada, tenu à Montréal en juillet dernier, vient de paraître. Ce volume était vivement attendu par tout le clergé canadien. Ceux qui ont eu le bonheur de prendre part aux solennelles assises du Congrès National, les 13, 14 et 15 juillet dernier, seront heureux de revivre les religieuses émotions éprouvées dans ces trois jours de prières et d'études, et de raffermir à la lecture des travaux déjà entendus, les salutaires résolutions prises alors et mises en pratique depuis ce temps, dans le milieu où chacun est appelé à exercer son ministère. Ceux à qui les circonstances n'ont pas permis d'assister à ce congrès, trouveront dans ces pages une véritable somme des devoirs eucharistiques du prêtre.

Outre les démonstrations publiques du Congrès, si grandioses et si bien réussies, il y avait les réunions d'étude, où des hommes distingués par leur science et leur piété, préparés de longue date, présentèrent des travaux où étaient étudiées les mystères ineffables de l'auguste sacrement de nos autels en même temps que nos devoirs envers Lui.

Quelle mine de précieux renseignements, par exemple, que les beaux travaux de M. le chanoine Miville, sur la sainte Messe et le prêtre, de M. l'abbé Camirand, sur le prêtre et le culte eucharistique, et surtout la substantielle étude de Mgr Cloutier sur l'assistance à la messe pour les fidèles. Ce sont là de véritables traités où les auteurs ont concentré la doctrine des théologiens les plus autorisés, et où le prêtre trouvera matière à une lecture des plus instructives ou plutôt à une méditation des plus substantielles et des plus fécondes. A la suite de ces travaux avaient lieu ordinairement des discussions et des échanges de vue, qui étaient bien de nature à jeter un jour nouveau sur certains points encore obscurs du ministère eucharistique du prêtre. Les éditeurs les ont insérées dans ce volume ; ceux qui assistaient au Congrès regretteront cependant qu'on n'ait pu donner *in extenso* certaines discussions sur des sujets très importants.

Il nous fait plaisir d'ajouter que l'exécution typographique de ce livre ne laisse rien à désirer et fait grand honneur aux ateliers qui ont fait ce travail.

L'abbé ARNAUD D'AGNEL. *Le « De profundis » médité.* Paris (P. Lethilieux, 10, rue Cassette). Vol. in-12. Prix : 2.25 francs.

En commentant le *De Profundis* l'abbé Arnaud d'Agnel a marché sur les traces d'illustres devanciers : Les Augustin, les Chrysostôme,

les Jérôme, les Athanase et les Grégoire le Grand, pour s'en tenir aux plus universellement connus. Tout en s'inspirant de ces génies, avec une connaissance parfaite de leur esprit propre et de leurs œuvres, le nouveau commentateur a le mérite d'avoir consacré un volume de près de 300 pages à cet unique psaume, alors que les commentaires composés jusqu'ici sont assez courts. On ne saurait lui être trop reconnaissant d'avoir eu cette heureuse inspiration et de l'avoir si bien réalisée sous tous rapports.

Si ce livre est par son fond même de tous les temps, il est d'une saisissante actualité, à cette heure où la mort se présente à nous sous un appareil plus effroyable que jamais, avec une violence et une barbarie inouïes. La mort des soldats tombés au champ d'honneur y est présentée sous son double aspect de tristesse et de gloire dans des pages d'un éloquent patriotisme. Ce livre est un des plus documentés et des plus intéressants qui aient été écrits sur le culte des morts.

R. P. JANVIER, O. P. *Conférences de Notre-Dame de Paris. Exposition de la morale catholique. Carême 1915. La Charité, ses effets. Conférences et Retraite. Paris (P. Lethielleux, 10, rue Cassette). Vol. in-8 écu. Prix : 4 francs.*

Après avoir, l'année précédente, étudié la Charité dans sa nature et dans son objet, le R. P. Janvier devait, au cours du Carême 1915, montrer les fruits qui naissent de la charité : la joie, la paix, la miséricorde ; et, comme il y a une paix sociale et une paix internationale, il fallait bien qu'il fût question de la patrie et que le sujet de la guerre fût abordé. L'orateur n'a point hésité un seul instant ; et, s'inspirant soit de la doctrine de son maître saint Thomas, soit des enseignements de Pie X et de Benoît XV, il a montré, d'une part, que la charité est le principe de la paix sociale ; d'autre part, que, sans tomber dans les rêves du pacifisme et de l'internationalisme, il convient d'affirmer que la guerre est un tel mal qu'il faut l'éviter, quand on le peut, sans sacrifier le droit ; et que la charité est la vertu la plus capable de maintenir la paix entre les peuples. Mais, étant donné que la charité n'a pu empêcher la guerre, elle travaille à préparer la paix pour l'avenir. C'est, alors, l'examen des maux de la guerre, des excès que la charité condamne.

Les Instructions de la Retraite sont consacrées à l'aumône : aumône dans l'ordre physique, dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre moral ; aumône du pardon ; le pardon au Calvaire (Vendredi Saint) ; aumône de l'expiation dans l'Eucharistie (Pâques).

Nous recommandons tout particulièrement la lecture des notes explicatives qui accompagnent les conférences : elles sont fort instructives en ce qui concerne le rôle du Souverain Pontife, dont on a, trop souvent, méconnu ou dénaturé les intentions. On trouvera aussi dans ces notes un long extrait d'une lettre du Cardinal Gasparri à M. van den Heuvel sur les violations du droit commises en Belgique par les Allemands.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

Le comité chargé de faire enquête sur la santé des ouvriers anglais employés à la fabrication des munitions a soumis au ministère dont il relève, en novembre 1915, un rapport très élaboré sur le travail du dimanche.

Les membres du Comité établissent, tout d'abord, que la loi du repos dominical n'est pas observée comme elle devrait l'être, en Grande-Bretagne et cela, surtout depuis le début de la guerre. La cause en est dans les fortes demandes de rendement adressées aux patrons et aussi, remarque le rapport, dans le désir qu'ont eu les ouvriers d'obtenir, par ce moyen, une augmentation de salaire.

Cependant, et malgré la pratique contraire qui tend à se généraliser de plus en plus, les patrons et les ouvriers de la Grande-Bretagne se sont déclarés opposés, pour la plupart, à tout travail du dimanche.

Les patrons n'en veulent pas pour des raisons dont les unes sont d'ordre administratif, les autres d'ordre économique ou bien d'ordre religieux et social.

Ils prétendent que la surveillance des travailleurs n'est pas facile à faire, le dimanche ; qu'elle impose au contremaître des efforts trop sérieux pour qu'il puisse s'en acquitter lui-même et tout seul de façon satisfaisante ; et, enfin, qu'il est difficile de trouver des sous-contremaîtres compétents.

Ils disent, de plus, que le travail du dimanche signifie double paie, augmentation du coût d'exploitation des ateliers, rendement plutôt faible suivi, le reste de la semaine, d'un travail fatigué et irrégulier. Et donc, concluent-ils, le travail du dimanche n'augmente pas la production ; il n'augmente que les charges des employeurs.

Enfin, il existe, reconnaissent les patrons, un sentiment généralement répandu que le repos du septième jour est bon pour le corps et pour l'esprit. — Ils auraient pu ajouter : nécessaire à l'âme qui a des devoirs envers son Créateur et son Rédempteur et qui a droit d'avoir le temps de les accomplir.

Quant aux ouvriers, eux aussi sont en faveur de l'abolition du travail du dimanche.

Les officiers des trade-unions ont été unanimes à soutenir que les travailleurs ont un absolu besoin d'un jour de repos hebdomadaire. L'ouvrier n'est pas une machine ordinaire ; c'est une machine humaine dont l'usure se répare par un temps de repos qui devrait arriver tous les sept jours. Rien ne sert de vouloir violenter la nature en lui imposant un effort excessif ; elle finit toujours par reprendre ses droits, si bien que les statistiques démontrent, aujourd'hui, que l'ouvrier qui travaille sept jours par semaine ne produit pas plus que celui qui se repose le jour du dimanche.

Et le Comité conclut son rapport en recommandant de limiter le travail du dimanche aux cas imprévus d'urgence, aux réparations et au soin des fournaux.

Le Comité suggère, de plus, une foule de moyens de mitiger le mal, en attendant une cessation générale du travail dominical.

Et c'est ainsi que les Comités auxquels les hommes donnent la mission de reviser les commandements de Dieu arrivent à conclure, sans se douter parfois du ridicule qu'ils se donnent, que Dieu a bien fait ce qu'il a fait.

AUBERT DU LAC.

NOUVELLE SECTION DE LA CROIX NOIRE

Au cours d'une retraite prêchée au Village Huron par le R. P. Giroux, rédemptoriste, il a été établi, dans cette paroisse, une section de la Société de Tempérance de la Croix-Noire,, section Notre-Dame de Lorette.

Sa fondation a eu lieu le 14 janvier 1916 ; ses membres sont au nombre de 187, sur un total de 215 communicants ; les officiers de son Conseil sont les suivants : président : Ovide Sioui ; vice-président : Louis Vincent ; secrétaire : Amand Bastien ; trésorier : Albert Sioui ; conseillers : Samuel Picard, Maurice Bastien, Maurice Sioui et Moïse Picard.

Je ne sais plus quel échevin disait, l'autre jour, au conseil de ville de Québec que, dans la campagne de tempérance, il faut faire passer l'éducation avant la législation antialcoolique, attendu, rappelait-il, que c'est celle-là et non point celle-ci qui rend les peuples vertueux. Et il partait de là pour affirmer que le moment n'est pas encore venu de faire voter la prohibition dans la ville de Québec.

Cet échevin parlait d'or, mais il ne parlait pas au point.

Son langage ne prouve qu'une chose : l'ignorance de celui qui l'a tenu.

L'éducation antialcoolique des fidèles de notre ville comme du reste, celle des autres fidèles du diocèse de Québec, il y a près

de dix ans qu'on l'a commencée et qu'on la poursuit sans relâche par tous les moyens possibles.

Si notre édile se tenait les yeux ouverts sur ces sortes de choses, il saurait qu'en 1910, il y eut un grand Congrès de Tempérance dans la ville de Québec, que ce Congrès fut le point de départ d'un système concerté d'éducation des foules au point de vue antialcoolique et que, depuis lors, par le journal, le tract, la conférence, l'exposition et surtout, par l'établissement presque général des Sociétés de tempérance, il a été donné à tous ceux qui l'ont voulu de pouvoir apprendre ce qu'il faut savoir sur la nature de l'alcoolisme, ses effets désastreux et le reste.

Et ces tous petits renseignements l'auraient empêché de commettre une gaffe.

Quoi qu'il en soit, l'établissement des sections locales de la Croix-Noire, dans les quelques paroisses où il n'y en a pas encore, est bien propre à enlever à tous ces bonshommes qui se font tirer l'oreille pour nous donner une législation « montrable », jusqu'au prétexte d'une opposition qui finira bien, si nous le voulons, par manquer de tous les motifs plausibles de se manifester.

Et c'est pourquoi nous nous réjouissons de cette nouvelle fondation qui vient de se faire au Village des Hurons de Lorette.

AUBERT DU LAC.

A THETFORD

L'automne dernier — nos lecteurs se le rappellent peut-être — l'*Action Sociale Catholique* fondait à Thetford Mines l'*Union Catholique des Ouvriers Mineurs*.

Et cela — on s'en souvient — ne se fit pas tout seul.

Pendant que les organisateurs de l'*Union Catholique* travaillaient à mettre sur pied une association qui, en même temps qu'elle protégerait les intérêts matériels de ses membres, les garantirait contre les suggestions de la haine, les appels aux passions et l'abus d'une force désormais consciente d'elle-même, d'autres organisateurs cherchaient, par le mensonge, par l'intimidation, par la menace, par les promesses de gros salaires, à embrigader les travailleurs de Thetford dans une société neutre en principe, anticléricale en pratique, révolutionnaire et condamnable dans sa conception de la justice, dans sa manière de réclamer le redressement des griefs ouvriers, comme aussi dans les moyens qu'elle préconise pour obtenir une participation plus large aux bénéfices réalisés par le capital.

Tous les efforts des salariés de la Fédération Américaine du Travail ne purent empêcher l'*Union Catholique* de s'établir à Thetford ; en face de leur groupement, un autre groupement se fit, celui-là ramassé aux cris de : guerre au patron ! les prêtres,

à la sacristie ! celui-ci formé dans la paix, pour la paix et sous la direction de l'Église.

Ces deux associations n'existent que depuis quelques mois, mais il a suffi de ce peu de temps pour faire voir ce qu'elles valent, et ce qu'elles peuvent, l'une et l'autre, pour le bonheur et le bien-être de l'ouvrier.

L'histoire des partisans de l'Internationale à Thetford, ce n'est pas très long à raconter : on les a bernés, ils ont fait beaucoup de bruit, lancé des menaces, manqué une grève et surtout ils ont dit du mal des prêtres et des patrons de mines. C'est tout.

Quant à l'Union Catholique, elle compte maintenant plus de 900 membres ; elle possède une belle grande salle où elle tient ses assemblées ; ses membres sont fiers de lui appartenir ; elle poursuit son œuvre, dans la tranquillité et dans l'accord de tous, sous la conduite de chefs actifs, prudents et courageux.

Et telle est déjà son influence et sa force que les patrons viennent d'accorder, à sa requête, une augmentation appréciable de salaire à tous les ouvriers des mines.

Voici comment *le Canadien* de Thetford annonce cette bonne nouvelle qui date de la semaine dernière :

« Plusieurs patrons ont été vus par les membres du Conseil de l'Union Catholique qui leur ont demandé une augmentation de salaire. Ceux-ci se sont présentés, pour traiter de cette importante affaire, comme des gens bien élevés, polis, intelligents et consciencieux ; les patrons les ont parfaitement compris et ils ont promis que dans un avenir rapproché, au plus tard le 1er avril et peut-être avant, tous les hommes auraient une augmentation de salaire de 25 sous par jour.

Qu'est-ce que l'Internationale pense de cela ? »

Nous le demandons à notre tour : qu'est-ce qu'ils pensent de cela, les Internationaux de Thetford ? Ils avaient tant dit aux ouvriers de là-bas que l'Union Catholique ne pourrait rien leur obtenir de la part des patrons ! ils avaient tant ri des procédés d'entente et de conciliation qui, à leurs yeux, n'ont aucune efficacité ! Ils avaient tant prôné la grève comme moyen infailible d'en arriver à des résultats incroyables que leur surprise n'a pas dû être petite de voir le succès des unionistes catholiques, surtout à l'heure même où ils tentaient une grève partielle qui n'a abouti qu'à un échec lamentable et au renvoi sans pitié de tous les grévistes.

Nous souhaitons que cette petite leçon porte des fruits et que nos catholiques, trompés et exploités, se reprennent bientôt et renvoient à Montréal tous ces fabricants d'erreur et ces semeurs de haine auxquels ils ont cru bien à tort.

AUBERT DU LAC.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31
décembre 1915 - - - - - \$772,698.99

L'ANNÉE DU MILLION

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1915.

ANNÉE	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
(31 déc) 1900	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	349	24,492	47,057	428,745.21
1915	455	32,155	61,468	772,698.99

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau-Chef : 126, St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Lockwell.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces COFFRETS D'ÉPARGNES sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargne :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	- - - - - PAR MOIS - - - - -					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.75	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	566.48	754.08	945.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1030.73	1275.83	1530.97
5	323.73	647.53	971.53	1295.48	1619.23	1945.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.53	1973.06	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.86	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.30
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3495.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.43	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.35	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.80	2890.66	3814.45	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6280.06
15	1135.38	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1230.64	2461.64	3698.46	4924.93	6156.93	7386.91
17	1328.78	2657.65	3985.01	5317.07	6646.55	7976.00
18	1429.87	2859.19	4291.46	5722.29	7152.60	8583.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7675.65	9205.15
20	1641.37	3283.31	4926.16	6568.61	8210.45	9852.39
21	1751.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.40	10515.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins3 sous
de 5.00 à 10.006 "
de 10.00 à 30.0010 "
de 30.00 à 50.0015 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON
O. LACROIX

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les
membres du clergé, des communautés religieuses
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA
HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

CONSERVES DE FRUITS

FRUITSSÈCS

BISCUITS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

FONDÉE AU CANADA EN 1888

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques
51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE "VATICAN"

Certificats d'authenticité et de pureté
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

lieries
artis-
gent.
nité-

le.



La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée
Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église Téléphone 5502 QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPECIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT TELEPHONE 2421 J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

ACEETEZ
— VOS —



FOURRURES

— A LA —

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

— — — — — QUÉBEC.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.**

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est papé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL, et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.